

frs Baudres

N° 13

A. Semestre 1984

LE CHIZEROT



Paysan d'Uchizy au mariage de sa fille

1844

BULLETIN MUNICIPAL

B U L L E T I N M U N I C I P A L
=====

<u>Sommaire</u>	Pages
- Voeux du Conseil Municipal.....	1
- Agriculture : récolte de vin.....	2
- Calendrier des ordures ménagères.....	16
- Club du 3e âge.....	3 - 4
- Conseil Municipal du 16/09/1983.....	5 à 8
- " " du 18/11/1983.....	9 à 15
- " " du 16/12/1983.....	16 à 22
- Dons reçus en 1983 (affouage et société)....	23 à 25
- Elections Baux Ruraux.....	26
- Etat Civil.....	27
- Horaires des cars.....	28
- Interventions des pompiers en 1983.....	29
- La Vie Communale.....	30 à 35
- La Vie à Uchizy.....	36
- Souvenirs scolaires.....	37 à 39
- Un peu d'histoire.....	40 à 42
- Rions un peu.....	43

BULLETIN MUNICIPAL

N° 13

LE CONSEIL MUNICIPAL
vous adresse ce 13ème bulletin
en ce premier de l'an 1984.

Il vous présente ses
meilleurs vœux de bonne et
heureuse année ; surtout une
bonne santé et vous assure de
ses sentiments les meilleurs .

+)+)+)+)+)+)+)+)+

H.J.

A G R I C U L T U R E

Les déclarations de récoltes de vin en 1983, enregistrées en mairie avant leur envoi à la Direction Générale des Impôts, sont les suivantes :

Superficie en vigne :

- Vin ordinaire.....	1 ha 53 a 52
- Vin A.O.C.....	25 ha 74 a 14
- Vin A.O.C. de 2 ou 3 ans.....	1 ha 35 a 33
	<u>28 ha 47 a 48</u>
	=====

Production correspondante :

- Mâcon Supérieur blanc.....	7 hl 50
- Mâcon Village blanc.....	955 hl 70
- Mâcon Supérieur rouge.....	205 hl 00
- Bourgogne.....	239 hl 00
- Vins blancs.....	56 hl 80
- Vins rouges.....	138 hl 10
	<u>1 602 hl 10</u>
	=====

=°=°=°=°=°=°=°=°=°=

MERCI A NOS VIGNERONS

H.J.

CLUB DU 3e AGE

Sortie d'Automne

Ce jeudi 22 septembre 1983 à 9 H, 49 personnes du club prennent le car Dérangère pour notre sortie d'automne. Cette sortie organisée par le Conseil d'Administration nous conduisit d'abord à Chapaize où l'arrêt prévu pour visiter l'église (dont l'intérieur vient d'être restauré) ne put être réalisé, ensuite à Cormatin pour la visite du château. Cette visite faite sous la conduite de guides confirmés fut des plus intéressantes ; les plafonds des appartements à la française avec dorures, peintures et motifs splendides, les tableaux, les tapisseries sont d'une grande richesse. Des artistes réputés des 17ème et 18ème siècles tels que (Claude Gelée, Vanden Veld, Nattier et Jouvenel) ont contribué à sa décoration.

Après Cormatin, Taizé, centre oecuménique, qui rassemble des religieux, d'environ 15 nationalités appartenant à diverses églises chrétiennes, mais surtout catholiques et protestantes. Un responsable nous fit une petite causerie sur la formation, l'action et le fonctionnement de ce centre.

A midi, à l'auberge du pont de Cotte, un délicieux repas nous attendait, ce qui eut pour effet d'engendrer la bonne humeur.

A 15 H 30 nous mettons le cap sur Cluny, petite ville qui s'est développée à l'ombre de sa célèbre abbaye. Son activité est centrée :

- sur l'école Nationale d'Arts et Métiers, complétée par un collège National Technique qui y prépare l'examen d'entrée,
- une grande menuiserie de portes et fenêtres en grande série,
- quelques petites activités locales (salaisons, conserves et poteries),
- un important haras national fondé en 1806 y favorise l'élevage du cheval.

Mais l'intérêt est sa longue histoire religieuse à travers les siècles due à sa célèbre Abbaye véritable fleuron des temps anciens.

Rappelons qu'elle fut fondée en 910 par Guillaume d'Aquitaine qui stipula que le nouveau monastère serait "exempt" c'est à dire soustrait à toute autorité laïque ou religieuse, seul le pape était chargé de veiller sur ses destinées.

Des abbés remarquables s'y succédèrent Bernon, Odon, Aymard, Mayeul, Odilon, Hugues de Semur, Pierre le Vénérable.

Abélard, grand philosophe poursuivi par des haines religieuses trouva asile à Cluny auprès de Pierre le Vénéral.

3 papes célèbres sortirent de Cluny : Grégoire VII, Urbain II et Pascal II.

Le dernier abbé de Cluny fut le cardinal Dominique de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen qui présidait l'assemblée constituante le 4 août 1789.

L'abbaye fut fermée en 1790, vendue en 1798 comme propriété nationale et la célèbre église, la plus vaste de toute la chrétienté après Saint Pierre de Rome fut démolie en partie de 1798 à 1812.

Les bâtiments du XVIIIe siècle, neufs au moment de leur vente furent conservés, et en 1886, Victor Duruy y installa une école normale spéciale pour la formation de professeurs d'enseignement moderne. Cette école après bien des vicissitudes est devenue l'actuelle école nationale d'ingénieurs des arts et métiers.

Les visites : - des restes de l'abbaye, clocher de l'eau bénite, du farinier et du cellier où sont entreposés des fûts de colonnes et autres sculptures provenant de l'abbaye, ainsi qu'une maquette à échelle réduite représentant l'abbaye avant sa destruction.

- de la maison romane Rue de la République.

du parc de l'abbatiale

terminèrent notre journée;

A 17 H 15, nous reprenions le car pour Uchizy, via la Forêt de Boursier, le Col des Quatre Vents, Donzy le Pertuis, Rizerolle, Saint Gengoux, Lugny.

Sortie agréable, réunie et appréciée de tous les participants.

H. MICHEL

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 septembre 1983

Le seize septembre mil neuf cent quatre vingt trois à 20 H 30, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle commune. M. GUYONNET Jean Marc est nommé secrétaire de séance.

N° 1 LECTURE DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 01/07/1983

L'Assemblée entend la lecture du procès-verbal du 1er juillet 1983 et l'adopte à l'unanimité.

N° 2 RENONCIATION DU DROIT DE PREEMPTION (TERRAIN NICOLAS)

L'Assemblée de ce siège a, par délibération du 20/04/1983, créé une zone d'aménagement différé aux lieux-dits "A l'Aubépin" et "A La Vie des Fourches" afin de bénéficier du droit de préemption sur les terrains de cette zone.

M. NICOLAS Roger de Farges les Mâcon possède un terrain de 0 ha 47 a, dans cette zone. Par déclaration signée le 28/07/1983 devant Maître BERTUCAT Notaire à Tournus, M. NICOLAS a l'intention de l'aliéner, que partant, le droit de préemption de la Commune pour cette superficie est caduc.

LE CONSEIL,

Ouï cet exposé,

DECIDE :

De renoncer à son droit de préemption pour le terrain NICOLAS.

N° 3 CAMMIONNETTE DES SAPEURS-POMPIERS (DEMANDE DE RESTAURATION)

Par délibération du 25/02/1983, l'Assemblée Communale, a décidé de faire l'acquisition d'une fourgonnette d'occasion pour les Sapeurs-Pompiers de la Commune.

Ce véhicule a été acheté le 30 juillet 1983 au Centre-Auto à Bourg en Bresse pour la somme de 15 000,00 F, étant précisé que cette dépense a été portée à la section d'investissement au budget 1983. Que par ailleurs, un don anonyme de la même somme a été porté en recette également à la section d'investissement.

La Compagnie des Sapeurs-Pompiers demande que la Commune prenne en charge la dépense de transformation de ce véhicule en fourgonnette "pour pompiers".

Deux devis ont été établis à ce sujet : l'un par les Ets Duval à Chalon sur Saône s'élevant à la somme de 9 706,20 F, l'autre par M. GUYONNET Daniel Station Avia de Boyer pour la somme de 7 953,67 F.

LE CONSEIL,

1°) Après avoir examiné les devis ci-dessus indiqués,

DECIDE :

De confier l'aménagement du véhicule dont il s'agit à M. GUYONNET Daniel.

2°) Après avoir entendu la lecture de la lettre du 02/09/1983 du Chef de Corps de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers demande l'élargissement de l'entrée du garage où se trouve stationnée la fourgonnette nouvellement acquise.

DECIDE :

D'élargir cette entrée d'environ 0,50 m.

N° 4 BRULEUR DU CHAUFFAGE CENTRAL (MAIRIE-ECOLE)

Depuis plusieurs années, la maison SOCOTHERM chargée de l'entretien des chaudières du chauffage central installé dans les bâtiments Communaux signale le mauvais état du brûleur de la Mairie-Ecole.

Ce brûleur fonctionne depuis 1966 et donne des signes de fatigue. En effet, le Directeur des Ecoles Publiques qui surveille le chauffage des écoles, se porte fréquemment auprès de la chaudière de la Mairie-Ecole afin de remettre le chauffage en marche : arrêté sans raison apparente. Les techniciens appelés à réparer le mauvais fonctionnement ont tous conseillé le changement du brûleur.

LE CONSEIL,

Où cet exposé, et après explication et échanges de vue,

DECIDE :

De changer le brûleur et homologuer le devis établi par la maison SOCOTHERM pour la somme de 3 536,65 F.

N° 5 POSE DE LAMPES DANS LA COMMUNE

Par délibération du 01/07/1983, la présente Assemblée a désigné les Membres de la Commission Municipale pour visiter les rues et fixer les emplacements où devront être posées des lampes supplémentaires dans la Commune.

La Commission a rempli sa mission le 7 juillet dernier et a désigné les emplacements dont il s'agit au nombre de 5.

LE CONSEIL,

Après avoir pris connaissance du résultat des investigations de la dite Commission, et après échanges de vue :

Renvoie cette affaire "sine die".

N° 6 QUESTIONS DIVERSES

Combattants prisonniers de guerre (voeux)

Par lettre du 02/09/1983 l'Assemblée Départementale des Combattants, prisonniers de guerre demande à la présente Assemblée d'émettre un voeu afin que les veuves d'Anciens Combattants obtiennent le droit de devenir ressortissants de l'Office National des Anciens Combattants.

"Considérant les épreuves que la veuve d'un ancien combattant a partagées avec son conjoint pendant et après la guerre, regrette qu'elle ne puisse bénéficier des services de l'Office National des Anciens Combattants; que pendant une année à compter du décès de son conjoint.

x que "Demande la qualité de ressortissants de l'Office National des Anciens Combattants soit reconnue aux veuves des anciens combattants leur vie durant afin qu'elles puissent accéder en permanence aux possibilités d'information, de conseils et d'orientation dont disposent les services départementaux de l'Office National".

Le Conseil Municipal prend connaissance des informations suivantes

x qui 1°) Des demandes de prime au maintien du troupeau à vaches laitières 1983-1984 doivent être envoyés à la D.D.A. avant le 15/10/1983.

2°) De la circulaire du 13/09/1983 ayant comme objet : "Election des représentants des Conseillers Généraux, des Maire et des Présidents de Groupements de Communes au Comité Régional des Prêts le 21/10/1983.

.../...

3°) Des élections à la Commission Administrative du Service Départemental Incendie du 27/10/83 au 07/11/83.

4°) Des élections des administrateurs des caisses du régime général de la Sécurité Sociale le 19/10/1983.

5°) De la révision des listes électorales des tribunaux paritaires des Baux Ruraux qui doivent être clôturées le 18/10/1983.

6°) De l'arrêté Préfectoral du 16/02/1983 déclarant d'utilité publique les travaux de rectification de la R.N. 6.

7°) De l'arrêté du 01/07/1983 interdisant toute destruction par le feu des chaumes, pailles et déchets et ce, jusqu'au 31/12/1983.

8°) De l'arrêté du 16/08/1983 de M. Le Préfet de Saône et Loire déclarant infecté de la Loque Américaine : un rucher d'Uchizy.

9°) De la note du 26/07/1983 de la Direction des Services d'Incendie et de Secours attribuant des matériels aux Compagnies des Sapeurs-Pompiers.

10°) De l'arrêté du 11/08/1983 des Préfets de l'Ain et de Saône et Loire prescrivant une enquête publique pour le canal de dérivation de la Saône vers Saint Laurent sur Saône.

11°) Du programme culturel "Animation Municipale" de la ville de Tournus pour la période du 12/08/83 au 10/12/83.

12°) De la note en date du 14/09/1983 de la D.D.A. relative aux indemnisations dues aux dégâts des inondations du printemps 1983.

13°) Du résultat de la visite d'un agent des Poids et Mesures de Mâcon qui a plombé le fonctionnement du pont-bascule communal et ce, en attendant que le Conseil Municipal décide de faire effectuer la réparation prescrite en 1981.

RENFORCEMENT DU RESEAU E.D.F. AU LIEU-DIT "LE PORT"

Le Chef de la section E.D.F. de Tournus, venu à Uchizy à la suite d'un mauvais fonctionnement de l'électricité au Camping National 6 a signalé que le réseau devrait être renforcé afin de pallier aux difficultés de distribution de cette énergie.

LE CONSEIL,

Où cet exposé, et après en avoir délibéré,

Considérant en effet, qu'il est patent que ce réseau sous les peupliers garnissant l'endroit où sont installées de nombreuses caravanes, a souvent des pannes causées sans doute par les orages.

Considérant que ces travaux paraissent relever de la compétence du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Maconnais-Beaujolais

DEMANDE à ce Syndicat de bien vouloir faire réaliser une étude à ce sujet et, éventuellement inscrire le montant des travaux à un programme départemental et d'en assurer le financement.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 novembre 1983

Le dix huit novembre mil neuf cent quatre vingt trois, Les Membres du Conseil Municipal sont réunis dans la salle commune. M. GUYONNET Jean Marc est nommé secrétaire de séance.

N° 1 LECTURE DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 16/09/1983

Le compte-rendu de la séance du 16/09/1983 est porté à la connaissance de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité

N° 2 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1983

L'Assemblée répartit de la façon suivante l'avoir de l'exercice 1982 ressortant au compte administratif soit :

- section de fonctionnement.....	171 256,79
- section d'investissement.....	211 014,28
TOTAL.....	<u>382 271,07</u>
	=====

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Dépenses :

Chapitre 60	Denrées et fournitures.....	20 000,00
"	62 Impôts et Taxes.....	400,00
"	63 Travaux services extérieurs.....	57 000,00
"	66 Frais de gestion générale.....	6 500,00
"	83 Prélèvement/dépenses d'investissem.	98 919,79
	TOTAL.....	<u>182 819,79</u>
		=====

b) Recettes :

Chapitre 71	Produits domaniaux.....	3 503,00
"	72 " financiers.....	1 300,00
"	73 Recouvrements.....	3 160,00
"	75 Impôts indirects.....	2 700,00
"	76 " directs autres que contrib..	500,00
"	77 Contributions directes.....	400,00
"	82 Produits antérieurs.....	171 256,79
	TOTAL.....	<u>182 819,79</u>
		=====

.../...

II) SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Dépenses :

Chapitre 214/4	Matériel Pompiers.....	27 000,00
" 210	Plantations 1978.....	1 200,00
" 210	Terrain Morié.....	5 700,00
" 232	Travaux secrétariat.....	7 000,00
" 233	Voirie Chemins.....	120 000,00
" "	" Fossés.....	66 734,07
" 233/1	Lotissement 1982.....	66 000,00
" 233/2	Canalisations Rue du Bief..	28 000,00
" "	" En l'Orme....	70 000,00
	TOTAL.....	391 634,07
		=====

b) Recettes :

Chapitre 060	Excédent reporté.....	211 014,28
" 105	Don volontaire.....	15 000,00
" 115	Prélèvement/recettes fonct.	98 919,79
" 16	Vente lot n° 6.....	50 000,00
" 210	Vente lot n° 1.....	66 700,00
	TOTAL.....	441 634,07
		=====

D'où un excédent de 50 000,00 F.

N° 3 EXONERATION DE LA TAXE D'AFFOUAGE

17 exploitants de la Commune ont demandé en 1973 d'exploiter leur affouage de foin situé à Arbigny, soit 0 ha 40 a chacun d'où un total de 6 ha 80.

Le calcul de la taxe d'affouage s'établit comme suit :

Montant de l'impôt en 1982 $\frac{38\ 860 \times 0,40}{153} = 102,00$

102 x 17 exoloitants = 1 734,00 F.

En raison, soit des inondations, soit encore des pluies diluviennes qui se sont abattues ce printemps sur l'ensemble du département et qui ont d'ailleurs entraîné le classement en zone sinistrée de toutes les communes, il apparaît que cette situation exceptionnelle ouvre droit au dégrèvement de la taxe dont il s'agit.

LE CONSEIL,

Ouï cet exposé et après échange de vues,

DECIDE :

D'exonérer les 17 exploitants agricoles de la taxe d'affouage année 1982-1983, soit la somme de 1 734,00 F.

DIT :

Que la délibération du 07/12/1982 ayant comme objet : montant de la taxe d'affouage 82-83 est nulle et non avenue.

.../...

N° 4 MONTANT DE LA PORTION DE FOIN

Par délibération du 07/12/1982, l'Assemblée Communale a procédé au calcul de la portion de foin à distribuer en 1983 à chaque ayant droit, et Elle l'a fixée à 60,00 F.

Les inondations ou les pluies de ce printemps ont affecté notamment la prairie d'Arbigny où sont situées les portions communales et, causé des pertes importantes aux récoltes sur pied et partant, elles n'ont pu être exploitées.

En raison de cet évènement extraordinaire, la portion de foin devrait subir une réduction.

LE CONSEIL,

Oùï cet exposé, après explications et échanges de vue,

FIXE :

À 50,00 F le montant de la portion de foin qui sera distribuée aux ayant-droits courant décembre 1983.

N° 5 PONT-BASCULE COMMUNAL

Le 22/10/1981, en délivrant le bulletin de vérification du pont-basculé communal, le Service des Instruments de Mesure de Mâcon, a invité la Commune à le faire réparer.

Un devis a été demandé à un homme de l'art. Il s'élève à la somme de 9 697,06 F au 19/04/1982, puis à un 2ème spécialiste qui, le 16/06/1983, s'est refusé.

Par délibération du 01/07/1983 l'Assemblée de ce siège, trouvant le devis exagéré a fait demander à l'Administration des Instruments de Mesure de venir à nouveau sur place afin de revoir le bien-fondé de sa décision.

Le 02/09/1983, un représentant des Instruments de Mesure est revenu à Uchizy et a mis sous scellés le pont-basculé communal.

L'utilisation de cette bascule a été la suivante :

En 1980	:	15	pesées	dont	3	Chizerots	et	12	extra-muros
En 1981	:	51	"	"	32	"	"	19	"
En 1982	:	58	"	"	33	"	"	25	"
En 1983	:	31	"	"	11	"	"	20	"

Les recettes encaissées représentant 500,00 F par an dont 50 % sont reversés à la préposée poids public

.../...

LE CONSEIL,

Après avoir entendu cet exposé, une large discussion s'engage à ce sujet, notamment sur le peu de recettes encaissées annuellement et les services rendus à la population d'Uchizy :

- Considérant toutefois, que la bascule est un service public, qu'il touche essentiellement le monde agricole,
- Que ceux qui ont de modestes moyens de transport, et ont des difficultés de se rendre à l'extérieur de la Commune pour peser leurs animaux ou leurs marchandises.
- Qu'en maintenant les scellés sur cette bascule, cela pénaliserait une catégorie professionnelle appréciée dans le monde rural.

DECIDE :

Par 12 voix contre 2 de faire réparer le pont-basculé par les Etablissements DESBOIS à Mâcon.

N° 6 PARTICIPATIONS AUX FRAIS DE CHAUFFAGE MAIRIE-ECOLE

Les dépenses engagées par la Commune aux frais du chauffage : bâtiment mairie-école, appartement de l'institutrice adjointe et l'école maternelle se présentent comme suit :

a) Bâtiment mairie-école :

Reste au 27/10/1982		
6 500 l x 206,66	=	13 432,90
Livraison au 15/02/1983		
6 130 l x 219,48	=	13 454,12
Livraison au 31/08/1983		
3 361 l x 210,80	=	7 084,99
		<u>33 972,01</u>
Reste au 07/11/1983		
7 000 l x 210,80	= -	14 756,90
		<u>19 216,01</u>
	T.V.A. 18,60 % +	3 574,18
		<u>22 790,19</u>
		=====

Part à la charge de l'institutrice adjointe :

$$22\ 790,19 : 3 = 7\ 596,73\ \text{F.}$$

=====

.../...

b) Bâtiment école maternelle - locaux du 3e âge : pour mémoire

Reste au 27/20/1982		
4 400 l x 206,66	=	9 093,04
Livraison au 15/02/1983		
3 813 l x 219,48	=	8 368,77
Livraison au 31/08/1983		
2 645 l x 210,80	=	5 575,66
		<u>23 037,47</u>
	T.V.A. 18,60 % +	4 284,97
		<u>27 322,44</u>
Reste au 07/11/1983		
3 800 l x 210,80	=	8 010,40
		<u>19 312,04</u>
		=====

N° 7 PARTICIPATIONS AUX FRAIS CONSOMMATION D'EAU - LOGEMENT DE L'INSTITUTRICE ADJOINTE

x payée La consommation d'eau en 1983^x par la Commune est la suivante :

1er semestre	$\frac{794,21}{250} = 3,18$	x 50 m ³	=	159,00
2ème semestre	$\frac{833,00}{250} = 3,33$	x 50 m ³	=	166,50
				<u>325,50</u>

Moins consommation école primaire-mairie :

Consommation au 07/11/1983	49 m ³
Années précédentes	- 34 m ³
	<u>15 m³</u>

$$\left\{ \frac{(3,18 + 3,33)}{2} = 3,25 \right\} 15 \text{ m}^3 \times 3,25 = 48,75 \text{ F}$$

Part à la charge de l'institutrice adjointe :

$$325,50 \text{ F} - 48,75 = \underline{\underline{276,75 \text{ F}}}$$

N° 8 F.D.A.V.O.C. (Subventions)

Après avoir pris connaissance des instructions concernant le Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes,

LE CONSEIL,

ACCEPTE le projet ci-après désigné :

Réfection de la voirie communale.

SE PRONONCE favorablement sur la dépense globale définie dans le devis ei-joint : soit la somme de 123 300,00 F (25 120 + 98 180).

PREND ACTE de la possibilité de financement du projet par le F.D.A.V.O.C.

DECIDE de financer l'opération comme suit :

Coût total : 123 300,00 F

- Subvention F.D.A.V.O.C. proposée par la Commission Cantonale.....	60 000,00
- Fonds propres.....	63 300,00
	<hr/>
	123 300,00 F
	=====

DIT que la dépense ainsi créée fera l'objet d'une inscription au budget primitif 1984.

N° 9 QUESTIONS DIVERSES

L'Assemblée Communale prend connaissance des affaires suivantes et formule ces observations :

- 1°) Du devis de Pierre BERTOLINI ayant trait à la couverture de fossés dans la Commune.
Décide de surseoir à l'exécution de ces travaux afin d'éviter éventuellement un double emploi avec ceux de l'assainissement en projet.
- 2°) De l'inauguration de la camionnette J7 des Sapeurs-Pompiers de 03/12/1983. Accepte l'invitation à cette manifestation.
- 3°) De la journée supplémentaire de vacances accordée aux élèves des écoles publiques 1983-1984.
Fixe celle-ci au mardi de la Pentecôte 1984.
- 4°) De la lettre du 17/09/1983 de M. CORNU Marcel tendant à la pose d'une lampe sur l'itinéraire accédant à son domicile.
Refuse par 11 voix contre 2, la pose de la lampe dont il s'agit,

AUX MOTIFS :

a) L'itinéraire susceptible de recevoir la lampe sollicitée n'est jalonné par aucun support électrique permettant de satisfaire l'intéressé.

b) La ligne E.D.F. a 4 fils qui traverse les terrains de M.M. FELIX et CHLPUIS, soit à 50 m environ au sud de la lampe dite "Des Ecuyers" sera déposée prochainement.

5°) De la lettre de réclamation de Mme FLORENCON tendant à obtenir la portion de foin à la place de M. LEGRAND Etienne. Décide de maintenir la portion de foin à la personne figurant au rôle de la taxe d'habitation. C'est à dire à M. LEGRAND et ce, en application de l'article 2 des statuts réglementant cet avantage.

6°) Du rapport de l'huissier MARMONIER ayant constaté le 13/09/83 les dégâts causés par le G.A.E.C. "Des Ecuyers" aux plantations communales situées "A La Garde" ainsi que le déplacement de la borne et de celle située vers la Chapelle St Hani.

Décide : a) De faire payer au G.A.E.C. les dégâts ainsi causés soit 16 noyers et le remplacement des 2 bornes. Prend acte de ce que M. TILMARD Paul s'offre à payer les dégâts des noyers.

b) De clôturer cette parcelle afin d'éviter de tels dégâts.

7°) Du rapport de la Commission des Bâtiments Communaux sur la pose gratuite de 5 lampes dans la Commune.

Homologue ce rapport à savoir :

- 1 lampe vers Mme Vve CLERC Rue Girard
- 1 lampe vers maison Bouget
- 1 lampe vers M. LARGE B. En l'Orme
- 1 lampe vers M. JEANDIN Rue Maréchal
- 1 lampe vers M. BUCHILLET Rue du Puits

8°) De la pose d'un sapin de Noël.

Décide de continuer la tradition de la pose d'un sapin de Noël Place de la Fontaine avec éclairage.

9°) Du dégât causé à un arbre d'ornement (prunus vers le cimetière).

Décide de faire replanter cet arbuste aux frais de l'auteur de ce dégât : FAVIER Bernard de Chardonnay.

10°) Du plan de l'agrandissement de la porte "ouest" du local de la pompe incendie.

11°) De la construction de lignes électriques à l'intérieur de la Commune par le Syndicat d'Electrification du Haut-Mâconnais.

12°) De l'aménagement du carrefour C.D. 210-163 par l'Administration de l'Equipement.

13°) De la carte de remerciements pour le geste concret fait par le Conseil Municipal à l'occasion du mariage Mazoyer-Garcia.

14°) Des plans de la suppression du passage à niveau des "Prés Martins".

15°) Du dossier du canal de dérivation de la Saône vers St Laurent sur Saône.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1983

Le seize décembre mil neuf cent quatre vingt trois à 20 H 30 les membres du Conseil Municipal sont réunis dans la salle commune. M. GUYONNET Jean Marc est nommé secrétaire de séance.

N° 1 LECTURE DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18/11/1983

Le compte rendu de la séance du 18/11/1983 est porté à la connaissance de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

N° 2 CALENDRIER DU RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES 1984

L'Assemblée Communale fixe ainsi q'il suit le calendrier du ramassage des ordures ménagères, année 1984 :

Janvier :	2 16 30	Juillet :	2 9 16 23 30
Février :	13 27	Août :	7 13 20 27
Mars :	12 26	Septembre :	3 10 17 24
Avril :	9 24	Octobre :	8 22
Mai :	7 21	Novembre :	5 19
Juin :	4 12 18 25	Décembre :	3 17 31

Soit 35 tournées

Accepte le prix de 258,00 F par tournée demandé par l'entrepreneur de ce service soit 35 x 258,00 F = 9 030,00 F d'où une augmentation de 4,25 % et ce, conformément aux instructions de M. Le Préfet de Saône et Loire, Commissaire de la République.

.../...

N° 3 LEGS DE MME MELANIE BAILLY VEUVE CHAMBARD

Le Maire donne connaissance à l'Assemblée d'une lettre de M. Le Préfet, Commissaire de la République, du 30/11/83, par laquelle Mme Mélanie BAILLY veuve CHAMBARD en son vivant demeurant à Uchizy, décédée le 12/11/1981 à MACON, a consenti un legs particulier de 10 000,00 F en faveur de la Commune.

Il invite à délibérer l'acceptation de cette libéralité qui n'impose à la Commune ni charge, ni condition.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré :

- Considérant que le legs dont il s'agit n'est grevé d'aucune charge onéreuse pour la Commune,

ACCEPTE :

- Le legs fait à la Commune par Mme Mélanie CHAMBARD et demande au Maire d'accomplir les formalités nécessaires pour que la Commune entre en possession de la somme faisant l'objet de ce legs.

N° 4 PERMIS DE CONSTRUIRE "LOCAL DES POMPIERS"

(Désignation de l'entreprise)

Après avoir pris connaissance du dossier "Permis de construire" demandé par le Maire, en vue de la modification de façade : "Entrée de la Pompe incendie".

LE CONSEIL,

DECIDE de faire demander le devis de ces travaux à 3 hommes de l'art :

- M. BERTOLINI Pierre
- M. LOCRAÏ René
- M. CHABRIER Albert

CHARGE le Maire d'entreprendre ces démarches à ce sujet.

N° 5 PERMIS DE CONSTRUIRE AUTOCOMMUTATEUR (P.T.T.)

Le Conseil après avoir pris connaissance de la déclaration de travaux exemptés du permis de construire présentée par la Direction de l'Equipement à Mâcon, émet un avis favorable à ces travaux, lesquels consistent à la construction d'un bâtiment pour autocommutateur téléphonique, Rue de Mercey.

.../...

Les avis de l'Assemblée étant partagés à ce sujet,

DECIDE d'avoir recours au notaire pour faire la lumière sur ce point de droit.

N° 9 ALIGNEMENT QUART MALLET (DEMANDE DE Patrick THEVENARD)

Par lettre du 14/11/1983, Patrick THEVENARD propose au Conseil de donner le terrain frappé d'alignement au tournant du Quart Mallet.

En échange, il demande que la Commune démolisse le bâtiment en ruine situé en cet endroit, et construise une murette pour limiter le virage.

LE CONSEIL,

Après échanges de vue,

DESIGNE la Commission des Chemins pour donner son avis sur le bien fondé de la demande de Patrick THEVENARD.

DIT que la Commission dont il s'agit devra à l'aide d'un plan, évaluer la superficie du terrain cédé à la Commune et les frais susceptibles d'être engagés dans cette affaire.

N° 10 et 11 AUGMENTATION DES TARIFS

- a) Droits de place,
- b) Pesées poids public
- c) Locations

Par délibération du 25/02/1981, l'Assemblée a fixé les tarifs de droits de place à compter du 01/03/1981, ceux de la bascule publique et, par délibération du 07/12/1982, ceux des locations diverses. Les hausses de prix intervenues depuis lors nécessitent la révision de ces tarifs.

Le Groupement interdépartemental des commerçants sédentaires, le vice-président du Syndicat des Forains ont, chacun en ce qui les concerne, donné un avis favorable aux prix qui leur avaient été proposés en 1981, qu'il n'y a pas lieu de les inter-
roger de nouveau : l'augmentation de 5 % appliquée à compter du 01/01/1984 à ces tarifs sont d'ordre public.

LE CONSEIL,

Après discussion et échanges de vue,

- Vu la délibération du 25/02/1981 ayant fixé les prix pour l'année 1981 et celle du 07/12/1982 pour les locations diverses,

.../...

- Vu les augmentations intervenues depuis ces dates,
- Vu les prix acceptés pour l'année 1981 par les organisations professionnelles, en ce qui concerne les droits de place,
- Vu les instructions préfectorales et du Président du Conseil Général en matière de désinflation.

DECIDE :

D'augmenter de 5 % les tarifs en vigueur en 1981 et 1982, à savoir :

1°) Droits de Place :

a) Forains	- Autos skooters.....	194,00
	- Mini skooters.....	105,00
	- Manège.....	59,00
	- Tirs.....	59,00
	- Bancs-jouets.....	52,50
	- Parquets bals.....	294,00
b) Marchands ambulants en stationnement prolongé sur la voie publique		
	- marchands de légumes.....	14,70
	- " de vêtements.....	14,70
	- " de confiserie.....	14,70
	- " de fromages.....	3,00
	- " de frites.....	21,00

2°) Pesées sur la bascule poids public :

- de 0 kg à 500.....	6,30
- de 500 kgs à 2 000.....	10,50
- au-delà de 2 000.....	14,70

DIT :

- Que ces tarifs seront majorés de 5,00 F lorsque les pesées auront lieu les dimanches et jours fériés.

3°) Locations :

a) Garages : 484,00 F x 5 % = 24,20

$$484,00 + 24,20 = 508,20 \text{ F}$$

=====

b) Montagne des Combarniers : 137,50 x 5 % = 6,80

$$137,50 + 6,80 = 144,30 \text{ F}$$

=====

.../...

N° 12 SALAIRE DES EMPLOYES COMMUNAUX (PAYE & L'HEURE)

Par délibération du 05/11/1982, l'Assemblée Communale a fixé ainsi qu'il suit le salaire horaire des employés communaux.

-- Manoeuvre..... 25,00 F
- Femme de service..... 23,00 F

En raison de l'augmentation de la vie, et compte-tenu de la politique de désinflation préconisée par le Gouvernement ces tarifs ne peuvent subir qu'une augmentation de 5 %.

LE CONSEIL,

Où cet exposé et après discussion et échanges de vue,

- Vu les instructions reçues en matière de désinflation,

DECIDE :

De porter à 27,00 F le salaire horaire du manoeuvre et à 25,00 F le salaire horaire de la femme de service et ce, compte-tenu de leur ancienneté dans leur emploi.

N° 13 COMMUNICATIONS DIVERSES

a) Comité Cycliste

Le Président du Comité Cycliste Uchizy-Chardon-nay demande une subvention pour l'année 1984.

Considérant que le budget 1983 est arrêté et, qu'au chapitre relatif à cet objet, un tel avantage n'a pas été prévu et partant, il n'y a pas possibilité de distribuer l'avantage sollicité.

LE CONSEIL,

Renvoie cette affaire en 1984.

b) Les Amis de la Musique

La Présidente des Amis de la Musique demande une amélioration du chauffage dans la salle dite "préau". Pour ce faire, Elle suggère la pose d'une cloison pour réduire l'espace chauffé de cette salle.

Considérant que la salle dite "préau" est affectée à l'Education Nationale, le Conseil Municipal n'a pas compétence pour y apporter une modification quelconque.

Mais considérant qu'il y a sans doute possibilité de revoir l'installation du chauffage au mazout existant.

.../...

DECIDE :

La Commission des Bâtiments Communaux se rendra sur place afin qu'elle donne son avis sur les moyens d'améliorer le chauffage de cette salle.

Le Conseil prend connaissance :

- a) De la dépense de l'U.S.S. en matière d'énergie électrique au terrain de sports, année 1983 : 3 173,43 F.
- b) De la salle de réunions, année 1983 : 2 206,21 F.
- x départementale c) Du montant de la subvention^X pour la réfection de la cour de l'école maternelle, soit 10 416,00 F.
- x départementale d) De la subvention^X pour la réfection du chemin du Port, soit 4 068,00 F.
- e) De l'état du tablier du Poids Public, suggère de le recouvrir par des plaques striées.
- f) De la situation des lots sur le terrain du lotissement, suggère de faire de la publicité à ce sujet.

H.J.

INFORMATIONS DIVERSES

ASSOCIATION DECLAREE - Loi du 1er juillet 1901

Date : 6 décembre 1983

Titre : Centre de Recherche Action Santé de Bourgogne

Siège social : Rue de Mercey Uchizy

H.J.

D O N S R E C U S E N 1 9 8 3

1°) BUREAU D'AIDE SOCIALE

- Mme CHERVIER Léonie.....	200,00
- M. PERNOT Guy.....	50,00
- Mariage VERNET-JOLY.....	239,55
- Anonyme.....	286,45
- M. FELIX Robert.....	150,00
- Mme PETIT Antoinette.....	150,00
- M. MICHEL Henri.....	100,00
- Mme VANNIER Claudine.....	100,00
- M. DEFOY Charles.....	100,00
	<hr/>
	1 376,00
	=====

2°) CLUB DU 3e AGE

- Crédit Agricole.....	175,00
- Mme CHERVIER Léonie.....	100,00
- M. BUCHAILLE François.....	100,00
- Mme CHAPELIER Louis.....	40,00
- M. COULON Noël.....	25,00
- Anonyme.....	325,00
- M. STEPHANI Joseph.....	100,00
- Mme PRADIER Eléonore.....	30,00
- M. BERTHELON Raymond.....	50,00
- M. MORIE Désiré.....	15,00
- M. JOLY François.....	5,00
- Mariage MERLIN-LARGE.....	58,80
	<hr/>
	1 078,80

3°) COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS

- M. DANANCHER Eugène.....	50,00
- M. GAUDEZ Roger.....	50,00
- M. PERRUSSET Jacques.....	50,00
- M. GAUTHERON Jules.....	30,00
- M. MARPAUD Roger.....	50,00
- M. BUCHILLET Léon.....	20,00
- M. ROUX Max.....	100,00
- Mme Vve CLERC Victor.....	100,00
- Mme Vve MORIER Roger.....	100,00
- M. MARPAUD Roger.....	100,00
- M. CORNU Marcel.....	200,00
- M. RODET Pierre.....	100,00
- Crédit Agricole.....	175,00
- Camping d'Uchizy.....	800,00
- Subvention commune.....	1 000,00

.../...

Mariage :	- SALLET-DESMARIS.....	180,00
	- SAILLET-VIDLEROT.....	225,55
	- LARGE-MERLIN.....	58,80
	- MAZOYER-GARCIA.....	166,00
	- CORNU-GANDET.....	300,00
Décès :	- M. MULCEY Albert.....	200,00
	- M. PETIT Marcel.....	150,00
	- M. TALMARD Christian.....	100,00
		<hr/>
		4 205,35
		=====

4°) COOPERATIVE SCOLAIRE

	- Mme GRANGER Julie.....	100,00
	- Crédit Agricole.....	175,00
	- Mme CHERVIER Léonie.....	100,00
	- M. MICHEL Henri.....	50,00
	- Mme GUYONNET Robert.....	53,00
	- MICHAUD Isabelle.....	10,00
	- Mme BERNIGAUD Jeanne.....	20,00
	- Anonyme.....	100,00
	- M. BERTHELON Raymond.....	50,00
	- Mme BAILLEAU Simone.....	50,00
	- Mariage MAZOYER-GARCIA.....	166,00
		<hr/>
		874,00
		=====

5°) COMITE CYCLISTE

	- M. TALMARD Louis.....	100,00
--	-------------------------	--------

6°) ASSOCIATION A.C.P.G. - C.A.T.M.

	- M. JOLY François.....	10,00
	- M. VANDROUX André.....	10,00
	- M. DUCROT Bencit.....	10,00
	- M. GUDEFIN René.....	10,00
	- M. BUIRET Auguste.....	10,00
	- M. PRELONGE Robert.....	60,00
	- M. MARPAUD André.....	10,00
	- M. JACQUEROUX Roger.....	10,00
	- M. LECUELLE Emile.....	10,00
	- M. TERRIER Léon.....	20,00
	- M. GUYONNET Bernard.....	10,00
		<hr/>
		170,00
		=====

Les Présidents et, en particulier les trésoriers des Associations bénéficiaires de ces dons, remercient vivement leurs généreux donateurs et leur assurent de toute leur affection et dévouement.

LISTE DES PERSONNES AYANT FAIT DON DE LEUR PORTION
DE FOIN AU PROFIT DU BUREAU D'AIDE SOCIALE

ANNEE 1983

AUBOEUF-LOCRAV Pierre	GUYONNET-BRUNET Jean Marc
AUBOEUF-MEUTZNER Pierre	Vve JANNET-BOYER Gabrielle
BAYARDON-PRELONGE Félicie	JANNET-COLIN Michel
BELOT-JOUVENCEAU Paul	JEANDIN-VINOIS Roland
Vve BERTOLINI-MULCEY Marie	JETON Georges
BERTOLINI-COMAT Pierre	JOLY-BOUGET Claude
BICHET Marcel	JOSSERAND-BERTHOD Hippolyte
BOURGEOIS-CAPEZ Charles	Vve LAFARGE-BOURGEOIS Marie
BOUVIER-LENOIR Maxime	LAGAY-TROLY Charles
BURTEAU Marthe	LARDY-LUSSIAUD Martial
CANARD-DURAND André	LARGE-COCOGNE Bernard
CANARD-FOREST Guy	LEGAY-OBERLE Pierre
CHARDINNY Simone	Vve MALDINEY-GAUDY Angeline
CINTAS-CHAUME Martin	MOIROT-ERNOULT François
Vve CLERC-PELISSON Madeleine	Vve MONIN-BROUILLARD Marthe
CLERC Didier	MORET-CHEMARIN Désiré
CORNUTRAIT-RAFFIN Marcel	OLIVERES-CHARRIN Roger
COULON-BUCHILLET Noël	PAGEAUT André
CROIZET-DAVID Jean Claude	PARNOTTE-MOREL François
DAVID-JOLY Jean	PERNOT-BOZETTO Guy
DECHELETTE-TIXIER Eric	Vve PETIT-DEGOUT Antoinette
DI LORENZO-FICHERA Antoinette	ROCHETTE-BRY Alphonse
DUCROT-CORLIN Benoît	ROUSSEL-LABAT Patrick
DURAND Daniel	ROUX-FOLLET Max
DURAND Andrée	ROY-WYART Henri
Vve ELION-GAY Renée	STEPHAN-BELANGE Alphonse
GHIZZONI-MOTTET Daniel	SURBRANCHE François
GILLET Marguerite	TALMARD-GUYONNET Jean
GOIN-OLLAGNIER René	TALMARD Paul
Vve GRANGER-BERNARD Julie	TALMARD-DUPUIS Philibert
Vve GRANOTTIER-BRETIGNY Juliette	TEMPORAL-CANARD Jean Claude
GROZEILLER Elisabeth	Vve VANNIER-DESMURS Claudine
GUICHON-RETY Bernard	

Que toutes ces personnes en soient vivement
remerciées.

H.J.

RENOUVELLEMENT DES ASSESSEURS DES TRIBUNAUX
PARITAIRES DE BAUX RURAUX ET ELECTION DES MEMBRES DE LA
COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DEPARTEMENTALE

ARRONDISSEMENT DE MACON

Ont été élus le 13/11/1983

COMMISSION CONSULTATIVE DES BAUX RURAUX

a) Catégorie Bailleurs à ferme et à métayage

M. SAINT MARTIN Paul à la Roche Vineuse
M. ROUSSET Jules à Saint Symphorien d'Ancelles
M. LEMONIER Marcel à Vergisson
M. MARIOTTE Robert à Charnay les Mâcon

b) Catégorie Preneurs à ferme et à métayage

M. BURDEAU Pierre à Prissé
M. MAZILLE Michel à Curtil sous Buffières
M. DUC Claude à Azé
M. PAPET René à La Vineuse

TRIBUNAL PARITAIRE DES BAUX RURAUX

c) Catégorie Bailleurs à ferme et à métayage

M. LEMONIER Marcel à Vergisson
M. ROUSSET Jules à Sy Symphorien d'Ancelles
M. GOY Marc à Vinzelles
M. MARIOTTE Robert à Charnay les Mâcon

d) Catégorie Preneurs à ferme et à métayage

M. MAZILLE Michel à Curtil sous Buffières
M. BLANCHARD Lucien à La Chapelle de Guinchay
M. MAGOT Yves à Bissy la Maconnaise
M. LANGLOIS Bernard à Curtil sous Burnand

H.J.

ETAT CIVIL

Nos joies et nos peines

Naissances :

Mikaël FAVIER.....	1e	22/01/1983
Rudy EYRARD.....	1e	28/03/1983
Sébastien VOGELSGSANG.....	1e	24/07/1983
Frédérique FOLLET.....	1e	20/09/1983
Maxime FERNOTTE.....	1e	02/11/1983

Mariages : Dans la Commune

CORNU Annie et GANDET Guy.....	1e	02/07/1983
SAILLET Martine et DESMARIS Laurent..	1e	09/07/1983
VILLEROT Danièle et SAILLET J.François	1e	13/08/1983
LARGE Françoise et MERLIN Bernard...	1e	27/08/1983
MAZOYER Brigitte et GARCIA Thierry..	1e	01/10/1983

En dehors de la Commune

VERNET Bruno et M.Christine JOLY....	1e	12/02/1983
--------------------------------------	----	------------

Décès :

ECHALIER Marcel à 66 ans.....	1e	12/07/1983
ELION René, Gabriel à 79 ans.....	1e	18/09/1983
JACOB Lucien à 83 ans.....	1e	22/12/1983
LARGE Adèle Vve BRUNET à 86 ans.....	1e	11/07/1983
MULCEY Albert, Philibert à 67 ans...	1e	28/04/1983
PETIT Marcel, Paul, Auguste à 72 ans	1e	31/08/1983
RENAUD Anna Vve BESSON à 81 ans.....	1e	15/12/1983
TAIMARD Christian, Michel à 24 ans..	1e	11/12/1983

Nouveaux habitants à UCHIZY

M. et Mme CANARD-DELIOT	arrivés	1e	01/05/1983
M. et Mme LOMERICI-THOLOT	"	1e	01/10/1982
M. et Mme PRADIER-FERTET	"	1e	01/06/1983
M. et Mme RAYNAUD-LEMOINE	"	1e	08/09/1983
M. et Mme ROY-DARBON	"	1e	01/01/1983
M. et Mme VOGELSGSANG-YGOLINSKY	"	1e	01/03/1983

..o..o..o..o..o..o..o..

C.V.S. - 28, rue d'Alsace Lorraine - 71100 CHALON-SUR-SAONE - Tél. (85) 46.38.34
 Cars MAISONNEUVE - 46, rue Maréchal Foch - 79220 BELLEVILLE - Tél. (74) 66.32.66

Arrêts : CHALON-SUR-SAONE : Gare Routière - Obélisque - SAINT-REMY : Californie - LUX : Droux - Route de Sevrey - SAINT-LOUP-DE-VARENNES - VARENNES-LE-GRAND - BEAUMONT-SUR-GROSNE - SENNECEY-LE-GRAND - BOYER : Le Jonchet - Venière - TOURNUS - LE VILLARS - FARGES-LES-MACON - UCHIZY - MONTBELLET : Saint-Oyen - FLEURVILLE - SAINT-ALBAIN - LA SALLE - SENOZAN - SAINT-MARTIN-BELLE-ROCHE - SAINT-JEAN-LE-PRICHE - MACON : 28 Juin - Gare - Saint-Clément - Noilleras - VARENNES-LES-MACON - CRECHES-SUR-SAONE - PONTANEVAUX - SAINT-SAPHORIEN-D'ANCELLES - ROMANECHÉ-THORINS - Maison Blanche - DRACE - CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS - SAINT-JEAN-D'ARDIERES - BELLEVILLE - SAINT-GEORGES-DE-RENEINS - ARNAS - VILLEFRANCHE : Gare - Porte d'Anse - ANSE - LES CHERES - LISSIEU - CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR - LYON : Vaise - Saint-Paul - Charité - Perrache.

Arrêts facultatifs : SAINT-AMBREUIL - SANCE.

Aller					Retour			
				CHALON SUR SAONE				
G6.30	G7.05	12.10	14.45	Gare Routière	10.00	13.40	18.45	19.35
G6.33	G7.08	12.13	14.48	Obélisque	09.55	13.35	18.40	19.30
G6.40	G7.15	12.20	14.55	LUX (Droux)	09.50	13.30	18.35	19.25
G6.45	G7.25	12.25	15.00	VARENNES LE GRAND	09.45	13.25	18.30	19.20
G6.50	G7.30	12.30	15.05	BEAUMONT	09.40	13.20	18.25	19.15
G6.55	G7.35	12.35	15.10	SENNECEY LE GRAND	09.35	13.15	18.20	19.10
G7.00	G7.40	12.40	15.15	BOYER (Venière)	09.30	13.10	18.15	19.05
G7.05	G7.45	12.50	15.25	TOURNUS : S.V.C.F.	09.20	13.00	18.05	19.00
G7.10	G7.50	12.55	15.30	Quais	09.15	12.55	18.00	18.55
G7.13	G7.53	13.02	15.37	LE VILLARD	09.08	12.48	17.53	18.48
G7.18	G7.58	13.10	15.45	UCHIZY	08.59	12.39	17.44	18.39
G7.20	G8.00	13.13	15.48	SAINTE OYEN	08.56	12.36	17.41	18.36
G7.25	G8.05	13.16	15.51	FLEURVILLE	08.53	12.33	17.38	18.33
G7.30	G8.10	13.19	15.56	SAINTE ALBAIN	08.50	12.30	17.35	18.30
G7.33	G8.13	13.24	15.59	SENOZAN	08.45	12.25	17.30	18.25
G7.40	G8.20	13.30	16.05	St JEAN LE PRICHE	08.40	12.20	17.25	18.20
G7.55	G8.30	13.40	16.15	MACON	08.30	12.10	17.15	18.10
	G8.55	14.05		ROMANECHÉ		11.40		17.30
	G9.00	14.10		BELLEVILLE		11.35		17.20
	G9.20	14.30		VILLEFRANCHE		11.15		16.55
	G9.50	15.00		LYON Vaise		10.40		16.10
	G9.55	15.05		LYON St Paul		10.35		16.05
	10.00	15.15		LYON Perrache		10.30		16.00

Ne fonctionne pas les Dimanches et fêtes.

Ce car n'assure pas la liaison pour les voyageurs entre LYON et VILLEFRANCHE.

INTERVENTIONS DES POMPIERS EN 1983

Feux de cheminée :

A la mairie d'Uchizy
Chez M. CORNU Marcel
Chez M. RODET Pierre
Chez M. MARPAUD Roger

Destructions de nid de guêpes :

Chez M. M. RIER Raymond
Chez M. CLERO Didier
Chez M. PIPONNIER Claude
Chez M. FOLLET Marceau
Chez M. AUBOEUF Pierre

Trois interventions pour les inondations au Camping National 6

--°--°--°--°--°--°--

La Compagnie des Sapeurs-Pompiers d'Uchizy remercie Jean Claude CARTHIEUX et Jacqueline DUMONTET du Camping d'Uchizy du don de 800,00 F qu'ils ont fait pour l'achat d'une lance avec diffuseur.

La Compagnie des Sapeurs-Pompiers d'Uchizy a été doté d'un véhicule. Don ayant été fait par une personne anonyme de la Commune. Nous tenons à remercier très sincèrement cette personne.

Le Chef de Corps :
M. CROIZET J. Claude

LA VIE COMMUNALE N° 656-657

AIDE-TOI...

Pas facile de revitaliser le commerce rural. Bon nombre d'entre vous - maires de petites communes - connaissent ou connaîtront ce dilemme : comment maintenir sur place des commerçants qui ne croient plus en leur avenir mais qui sont par ailleurs indispensables à la vie des villages.

Noyers-Bocage (Calvados) a trouvé la solution de la Chambre de commerce de Caen. Noyers-Bocage (620 habitants) est situé à l'écart - mais tout près - d'une route nationale très fréquentée, et ce qui a pu apparaître comme un gêne considérable est devenu le meilleur atout. Pour cela, il a suffi de créer une animation pour canaliser les gens de passage et les amener dans le bourg à l'aide de panneaux d'informations. Ces grands panneaux, "Relais Information Service" sont apparus en 1979 et depuis ils ont été installés aux quatre Coins de France. Mais Noyers-Bocage a fait plus en créant un marché hebdomadaire une fête des traditions avec concours de terrine... une confrérie du Pré-Bocage, bref en montrant, que le bourg existait et pouvait s'animer. Résultat : un pharmacien est venu s'installer et un médecin va ouvrir prochainement un cabinet. Sans oublier les commerces d'alimentation qui ont fait peau neuve.

Pour financer cette opération, plusieurs partenaires ont été sollicités : le ministère du Commerce, le Conseil Général l'EPR de Basse Normandie, la Chambre de commerce de Caen et bien sûr la commune elle-même.

L'opération-pilote a aujourd'hui un nom : le "Centre Vert". Sa définition est la suivante : "Il s'agit d'un petit noyau de commerçants qui se réunissent sous l'autorité de la commune et qui acceptent de proposer aux clients un certain nombre de services, définis par une charte". Le centre vert doit obligatoirement comporter l'ensemble des magasins d'alimentation un poste d'essence, une possibilité d'hébergement (hôtel, camping, gîte rural) et un lieu de restauration.

Bref, le client de passage doit savoir qu'il trouvera dans ce "Centre-Vert" tout ce dont il a besoin pour la vie courante et il en sera informé par un macaron vert et blanc représentant un panier et une fleur. "Mais nous voulons absolument dit Chantal Sablerie, de la Chambre de commerce de Caen, que les municipalités et les commerçants soient les moteurs de chaque opération. C'est à eux de se prendre en main. Nous les soutiendrons mais pour réussir, ils doivent être les artisans de leur réussite.

MOURIÉS (BOUCHES DU RHONE) : L'ESCALADE DE LA COLERE

On n'avait jamais vu ça : un maire prenant un arrêté pour interdire la pratique de l'escalade sur le territoire de sa commune ! Ça s'est passé à Mouriés, une commune agricole des environs d'Arles. Sur le site de Mouriés se trouve une paroi rocheuse qui se prête particulièrement bien à l'escalade et que les alpinistes du groupe "Montagne d'Arles" ont découverte, il y a un an et demi, avec enthousiasme. L'endroit étant propriété de la commune, ils ont aussitôt pris contact avec la mairie pour demander l'autorisation de l'utiliser quelques dimanches par an. "D'accord", répondit le maire, "à condition que vous ne gêniez pas les agriculteurs voisins".

Mais le succès de la paroi a été tel auprès des mordus de l'escalade que les habitants de Mouriés ont eu bientôt le sentiment d'être envahis. Et ils ont réagi violemment : le 1er mai, une trentaine de personnes ont fait un barrage avec des voitures sur le chemin d'accès, pendant qu'un groupe allait casser les pitons de la paroi.

"On s'est fait avoir, explique le maire, M. CODACIONI, car depuis le début de l'année, ce sont des alpinistes de toute la France qui convergent, le week-end, vers notre paroi. Ils causent une gêne au voisinage et des problèmes aux agriculteurs qui exploitent les vergers tout autour." Pour arriver à la paroi, il faut en effet traverser des propriétés privées.

Le Préfet a refusé l'arrêté du maire, qui est illégal. Mais il a promis d'intervenir pour organiser la concertation.

LE PRESBYTERE DU 3e AGE

Dans l'ancien presbytère de Gondeville-La-France, à 10 km de Montargis (Loiret), quatorze personnes âgées ont attendu l'arrivée de l'été pour regagner leur domicile en milieu rural.

Pensionnaires pendant les mois d'hiver de ce centre d'hébergement, elles ont laissé la place à des estivants du 3e âge venus là passer quelques jours de détente. Cette formule originale a été mise au point par l'Office des Personnes âgées de Montargis, soutenu par la municipalité. C'est une véritable "politique de gérontologie" qui est entreprise par la ville de Montargis depuis 1965 et l'aménagement du presbytère de Gondeville en est la dernière étape.

Chaque hiver, les personnes qui ne peuvent subvenir à leurs besoins quittent leur domicile pour se retrouver dans ce centre d'hébergement contre 104,50 F par jour.

LES ENNUIS DE L'HOMONYMIE

Le Tribunal administratif de Rennes a été amené à se prononcer sur une situation très curieuse.

Mme Thérèse Toulbec, agricultrice à La Martyre (Finistère) a été élue aux dernières élections au conseil municipal de son village (600 habitants).

Or, dans la même commune, une autre agricultrice porte le même nom et le même prénom. Les deux jeunes femmes sont d'ailleurs belles-soeurs. A-t-il pu y avoir confusion, lors du vote, entre les deux personnes ?

Oui, répondaient certains adversaires de la conseillère, d'autant plus que le nom de jeune fille de la candidate ne figurait pas sur le bulletin de vote. C'est pourquoi le tribunal administratif a été saisi d'une demande en annulation. Mais il en a jugé autrement. "Les gens de la commune savaient pour qui ils votaient, a-t-il dit... il ne pouvait pas y avoir de confusion." Et l'élection de Marie-Thérèse TOUBEC a été confirmée.

LES CHAMPIONS DU CIVISME

La Basse-Normandie, c'est à dire les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne, triomphe au palmarès du civisme. 74 communes de la région ont voté à 100 % lors des élections municipales du mois de mars, révèle le Centre d'Information civique. On trouve ensuite la Lorraine avec 33 communes, la Franche-Comté (24), la Picardie (22), la région Champagne-Ardenne (17). Dernière du classement : la Bretagne (une seule commune).

LYON ET MULHOUSE : A LA POINTE DU PROGRES

L'état-civil de Lyon sera bientôt informatisé. Le Conseil municipal l'a décidé. Un fichier sur ordinateur est en voie de constitution. Dans un premier temps, il enregistrera les actes de naissance sur une période de trente ans et les actes de mariage sur une période de dix ans. Ces deux périodes constituent en effet 75 % de la demande d'actes de naissance ou de mariage, qui se chiffre annuellement à 200 000 environ. Chaque mairie d'arrondissement pourra délivrer ces actes qui sortiront d'une imprimante.

Cet aménagement accélèrera la délivrance des bulletins et allègera la tâche des employés de mairies qui n'auront plus à manipuler des dizaines de registres très lourds. Le poids des registres transportés par les employés de l'état civil s'élève actuellement à soixante tonnes.

LA VIE COMMUNALE N° 659

RULLY (SAONE ET LOIRE) : UN PLAN D'URBANISME A BON COMPTE

Astucieuse initiative de la nouvelle municipalité de Rully (Saône et Loire). Pour étudier les meilleurs moyens de mettre en valeur le village, elle a invité trois étudiants en architecture à venir passer 15 jours à Rully, du 30 août au 15 septembre, et à mettre (bénévolement, bien sûr) leurs compétences au service de la commune.

Tous les habitants ont été associés à l'opération. Par lettre, le Conseil municipal les a sollicités pour recevoir, à tour de rôle, les étudiants à leur table, et leur faire découvrir les richesses plus ou moins cachées de la commune. Ces rencontres ont permis en outre aux étudiants de mieux percevoir l'esprit de la population et de connaître ses souhaits.

Les enseignants, de leur côté, ont accepté de sensibiliser les enfants à la qualité de leur environnement. Et l'inspecteur d'académie a donné son accord pour qu'on étudie avec eux l'amélioration du groupe scolaire et du paysage de la couf.

L'opération patronnée par le C.A.U.E. de Saône et Loire débouchera sur l'élaboration d'un document d'urbanisme, avec un plan de protection et de mise en valeur, et l'édition d'une plaquette de recommandations architecturales.

LES POULES ET LES POULETS

M. le Maire de Saint Nicolas de Bliquetuit (Seine Maritime) n'est pas content du tout. Le jour de la fête de sa commune, il a vu arriver les gendarmes qui sont venus "instrumenter" une plainte au nom de la S.P.A. pour infraction à la récente loi sur le traitement des animaux dans les tombolas.

Il faut dire que le traditionnel stand de loterie proposait des volailles vivantes !

Fort de son bon droit, M. le Maire, M. CHAMBERT a lancé : " que la fête continue"... en tant que maire je suis maître chez moi... mais auparavant, que les représentants de la force publique constatent l'état de nos poules et de nos lapins".

.../...

Les gendarmes ont dressé procès-verbal... et on attend avec impatience la suite judiciaire qui sera donnée à cette affaire.

Mais M. le Maire de Saint Nicolas est décidé à résister jusqu'au bout. "Nous ne changerons rien à la tradition au risque de nous retrouver en prison. Commentaire de l'adjoint au maire : "Si seulement certains hommes n'étaient pas plus mal traités que nos pules"..."

A HUE ET A DIA

Les relations (nouvelles) entre les commissaires de la République et les présidents de Conseils généraux ne sont pas toujours très cordiales.

Depuis le 10 mai, les rapports de force ont été modifiés par la loi sur la décentralisation qui autorise les élus régionaux à "mettre leur nez" dans les finances préfectorales. Et les incidents se succèdent dans l'Est de la France, rapportent nos confrères de "l'Est Républicain".

Austérité ? Très bien, répond le Dr Schwartz, président du Conseil Général de Moselle, et prenant exemple sur son collègue alsacien du Haut Rhin, il annonce la suppression de l'aide départementale consacrée aux abonnements aux magazines comme "Lui" - "Elle" - "Les Cois bleus" ou les "Vieilles Maisons de France". Plus d'abonnements pour la Préfecture ! Mais le président ne s'en tient pas là. Il a sorti sa règle à calcul pour découvrir qu'une voiture officielle a consommé 13 000 litres d'essence pour parcourir 40 000 km (soit du 30 litres aux cent !). Ajoutez à cela, quelques tracasseries avant de donner le feu vert à l'achat d'une CX, et l'interdiction de stationner dans le garage de la Préfecture, Bref, rien ne va plus entre les deux pouvoirs régionaux... et les bruits de couloir amplifient encore le différend.

Tout se passe comme si les uns et les autres avaient quelques vieux comptes à régler !

LES ELUS LOCAUX NEZ DANS LE GUIDON

Cent quarante élus municipaux dans la région Charente Poitou ont participé début septembre à une course cycliste à Puyblureau près de La Rochelle. Cette épreuve, la quatrième du nom, a donné l'occasion aux conseillers municipaux, qui prônent volontiers la pratique du sport, d'appuyer sur les pédales pour monter l'exemple.

Nez dans le guidon, les coureurs ont parcouru 24 km contre la montre. Pour la petite histoire, c'est la Charente-Maritime qui a remporté l'épreuve avec l'équipe municipale de Saint André de Lidon. Quant à l'équipe d'E.S.S.E. chassée 10e, elle a remporté le trophée attribué aux participants qui ont fait le déplacement le plus long pour prendre le départ ! (180 km) Enfin, l'équipe de St Léger de la Martinière a eu droit à la lanterne rouge mais elle a été accueillie par une véritable ovation car la seule femme de la compétition portait ses couleurs.

RAS LE BOL ELECTORAL

Les secrétaires de mairie ont été nombreux à exprimer leur mécontentement, à l'occasion de la préparation des élections à la Sécurité sociale. Dans le canton de Saint Renan (Finistère), ils ont déclenché une grève administrative. Ceux de la région de Rennes ont tenu à faire savoir qu'il ne s'agissait pas d'un travail de secrétaire de mairie. Ils admettent tout à fait qu'ils étaient les mieux placés pour effectuer la mise à jour des listes fournies par l'administration de la Sécurité sociale, compte tenu de leur connaissance de la commune et de ses habitants, mais ils ajoutent que la Sécurité sociale dispose d'un budget énorme qui lui aurait permis de financer ce supplément de travail. "Sur 800 inscrits dans la commune, se plaint l'un d'eux, j'ai détecté 200 adresses fausses. Et il nous a fallu effectuer ces vérifications dans un temps record".

Les secrétaires de mairie rappellent que, depuis deux ans et demi, ils ont déjà assuré les élections présidentielles, législatives, cantonales, prud'homales, municipales, sans oublier celles aux Chambres de commerce, à la Mutualité Agricole et les baux ruraux.

QUAND LE VIN EST TIRE...

A l'issue des élections municipales de Laxou (Meurthe et Moselle) 3 candidats figurant sur une liste d'opposition nationale avaient eu l'idée de commercialiser une cuvée spéciale d'un petit vin (rouge) de Bourgogne, pour couvrir les frais de leur campagne électorale.

Sur l'étiquette, apparaissent les 3 candidats en médaillon avec la mention "le seul vin d'opposition nationale". Les 3 candidats ont été élus sans que l'on sache si l'opération vin de Bourgogne était à l'origine de leur succès. Mais il restait quelques bouteilles et les 3 conseillers ont décidé début octobre de les ouvrir en invitant leurs collègues toutes tendances confondues. Une suggestion a même été faite... pourquoi ne pas créer une nouvelle cuvée intitulée : "le seul vin de rassemblement national".

LES FEMMES AU CONSEIL

Le Gouvernement avait envisagé de prescrire un quota de 25 % de femmes, dans les Conseils Municipaux. On est loin du compte, quand on fait le bilan des dernières élections municipales. La proportion des conseillères municipales, sur le plan national, n'atteint que 12,85 %. On constate néanmoins une progression sensible, puisqu'aux élections précédentes, leur nombre était de 8,4 %.

Parmi les départements les plus féminisés : l'Isère avec 17,6 % d'élues, soit 1 410 femmes.

JANVIER :

Dimanche 2 : Réunion Anciens Combattants
 Jeudi 6 : " Syndicat d'Elevage
 Lundi 10 : " Elections Municipales
 Jeudi 20 : " Syndicat d'Elevage
 Mercredi 19 : " Comité de Jumelage
 Mercredi 26 : " " "

FEVRIER :

Mercredi 2 : Réunion Elections Municipales
 Dimanche 6 : " Caisse Chirurgicale
 Mardi 8 : " Syndicat d'Elevage
 Dimanche 13 : " Caisse Chirurgicale
 Lundi 21 : " Syndicat d'Elevage
 Jeudi 24 : " Elections Municipales
 Samedi 26 : " Union Sportive
 Dimanche 27 : " Syndicat Agricole

MARS :

Mardi 1er : Réunion Cours de Secourisme
 Lundi 3 : " Elections Municipales
 Lundi 7 : " " "
 Jeudi 10 : " Crédit Agricole
 Vendredi 11 : " Elections Municipales
 Jeudi 17 : " Crédit Agricole
 Mercredi 23 : " Club du 3e âge
 Vendredi 25 : " Producteurs de Fruits
 Dimanche 27 : " Syndicat d'Elevage
 Mardi 29 : " Syndicat Agricole

AVRIL :

Dimanche 10 : Réunion Anciens Combattants
 Mercredi 13 : " C.U.M.A.
 Samedi 30 : " Comité Cycliste

MAI :

Jeudi 5 : Réunion Syndicat Agricole
 Mardi 10 : " Comité de Jumelage

JUIN :

Jeudi 30 : Réunion Crédit Agricole

JUILLET :

Samedi 16 : Réunion Crédit Agricole

SEPTEMBRE :

Vendredi 9 : Réunion Société de Chasse
 Jeudi 15 : " Comité de Jumelage
 Jeudi 22 : " Crédit Agricole

NOVEMBRE :

Lundi 7 : Réunion Jardins Familiaux
 Mercredi 30 : " Syndicat d'Elevage

DECEMBRE :

Jeudi 1er : Réunion Prévention Routière
 Vendredi 9 : " Comité de Jumelage
 Lundi 12 : " Syndicat Agricole
 Dimanche 18 : " Anciens Combattants
 Mardi 20 : " Comité de Jumelage
 Vendredi 23 : " Syndicat d'Elevage



ANNEE 1917-1918

1er rang : VERJUS Alphonse, TATON Francis, CORNU Henri, MARCOU Renée, LEBOEUF X., PERRUSSET Gaston, BEYSSAC X., GAUDILLAT Germaine

2ème rang : LARGE Claudius, GUILLON Jeanne, GRATIEN Suzanne, LAMARE Roger, FERRIERE Maryvonne, MORIAUX Marie, GAUDEZ Roland, BADET Alice, XX..., LAFONTAINE Alexandrine, JOLY Juliette, LAFARGE Marie

3ème rang : BAILLAND Louis, DUFOUR Jean, PELUS X., PERRUSSET Andrée, TAMIZON Jean, LAFARGE X., GAILLARD Charles, CORLIN Georges, RICHY Georges, Melle MICHEL

4ème rang : Melle DARD, LARGE Adrienne, DESMARIS Berthe, DAFIX Edith, THOLLET Louise, BORJON Henri, LABEUF Jean, LAFARGE Marthe



ANNEE 1954-1955

1er rang : RICHY A. ; BUIRET J. ; DAVID A. ; PERRIN A. ;
BRUSSON J. ; GENNETIER A.M.

2ème rang : DAVID R. ; COULON ; LACROIX J.P. ; COULON P. ;
PRADIER A. ; COULON G.

3ème rang : LAFONTAINE J.L. ; GAUDILLAT A. ; PERRIN ; MIGNARD

4ème rang : ANDREANI ; MORIER A. ; GAUDILLERE G. ; GAUDILLERE J.P.
MONIN J.



ANNEE 1954-1955

1er rang : THEVENARD M.C. ; MONNERET R. ; BRUNET N. ; GREUZARD D.

2ème rang : DOUDET D. ; MONIN C. ; DANANCHER A. ; SALLET G. ;
COULON ; BERGER M.

3ème rang : BOURDAILLET S. ; PENIN M. ; RICHY J.J. ; BOUGET D.

4ème rang : GUICHON E. ; ANDREANI.P. ; PERENON J. ; BERTOLINI P. ;
RICHY R.

5ème rang : CORNU M. ; GEOFFROY P. ; GAYER M. ; GUICHON J. ;
VIALLET D.

M. DEFOY Charles

UN PEU D'HISTOIRE ANCIENNE

- 54 après Jésus Christ : Assassinat de l'empereur Claude par sa femme Agrippine.
- 1364 Mort de Jean le Bon
- 1494 : Arrivée de Christophe Colomb à la Jamaïque
Mort de Pic de la Mirandole
- 1524 : Mort du chevalier Bayard
- 1564 : Mort de Michel Ange
Entrée en vigueur de l'Ordonnance de Charles IX, reportant le début de l'année du 1er avril au 1er janvier
- 1594 : Entrée à Paris, le 22 mars du roi Henri IV
- 1664 : Première représentation de "Tartuffe" de Molière à Versailles
- 1674 : Incendie de l'hôtel de ville de Lyon
La duchesse de la Vallière entre chez les Carmélites
Campagne de Turenne dans les Vosges
- 1684 : Réception de La Fontaine, à l'Académie Française
Mort de Pierre CORNEILLE
- 1704 : Mort de Bossuet
Prise de Gibraltar par les Anglais
- 1724 : Naissance à St Etienne de St Geoirs (Isère) de Louis Mandrin, bandit célèbre
- 1784 : Mort de Diderot
Naissance à Paris du célèbre cuisinier gastronome Carême
- 1794 : Le drapeau blanc est remplacé le 15 février par le drapeau tricolore
Le 3 février la Convention abolit l'esclavage
Arrestation de Camille DESMOLINS
Exécution du chimiste LAVOISIER
Première fête de l'Etre Suprême à Paris
Chute de Robespierre et fin de la Terreur
Fondation le 11 mars de l'Ecole Nationale des Travaux Publics qui prendra ultérieurement le nom d'Ecole polytechnique
Exécution des Carmélites de Compiègne pour fanatisme religieux
- 1804 : Invention à Lyon, du métier à tisser par Jacquard.
Sacré de Napoléon à Notre Dame. Institution de l'Ordre de la Légion d'Honneur
- 1814 : Capitulation de Paris devant les Alliés et ouverture du célèbre congrès de Vienne. Arrivée de Napoléon à l'île d'Elbe
Mort de l'ex-impératrice Joséphine
Promulgation de la Charte de Louis XVIII.

.../...

- 1824 : Mort de Louis XVIII
Première interprétation à Vienne, de la 9e symphonie de Beethoven
- 1834 : Mort de La Fayette
- 1854 : Naissances du maréchal Liautey, d'Arthur Rimbaud et d'Henri Poincaré
- 1894 : Prise de Tombouctou par le colonel Joffre
Naissance de Nikita Krouchtchev
Naissance d'Yvonne Printemps
Première course automobile en France. Le 23 juillet, le Comte de Dion l'emporte à la moyenne de... 18 km/h, sur le parcours Paris-Rouen (126 km)
- 1914 : Assassinat de Jean JAURES. Début de la guerre (14-18)
Mort de Charles Péguy. Mort de Frédéric Mistral et mort de Paul Déroulède
- 1924 : Mort de Lénine. Ouverture des premiers jeux olympiques d'hiver à Chamonix.
- 1934 : Assassinat à Vienne du chancelier Dolfuss. Mort accidentelle du roi des Belges, Albert 1er
- 1954 : Mao-Tsé-Toung élu président de la République populaire chinoise
Chute de Bien-Bien-Phu. Début de la guerre d'Algérie
- 1964 : Destitution de Nikita Krouchtchev
- 1974 : Mort de Georges POMPIDOU. Valéry GISCARD D'ESTAING est élu Président de la République.

28 janvier 814 : Mort de Charlemagne

Roi de France et sacré empereur d'Occident le jour de Noël en l'an 800 par le pape Léon III à Rome, Charlemagne apparaît comme la figure de proue du Moyen-Age. Après avoir soumis les Aquitains, les Lombards, les Bavares, les Saxons, il se révéla comme un législateur remarquable qui, par l'intermédiaire de ses envoyés spéciaux, les "missi dominici", se tenait au courant de tout ce qui se passait dans son immense empire. Protecteur des lettres, des arts, des écoles, il mourut à soixante-douze ans, le 28 janvier 814 à Aix la Chapelle et fut inhumé le jour même dans la cathédrale, assis sur un trône de marbre, le front ceint d'un diadème en or, une épée et un crucifix sur les genoux. Trois siècles plus tard, l'empereur Frédéric Barberousse lui donnera une autre sépulture, mais s'emparera, auparavant, du diadème en or et de l'épée.

11 juillet 1804 : Bonaparte crée l'Ordre de la Légion d'Honneur

Napoléon, qui avait distribué des honneurs aux soldats les plus vaillants et créé un ordre civil, voulut réunir dans un culte de l'honneur et de la Patrie, les ordres civils, militaires et religieux. En leur adjoignant les plus méritants des citoyens qui avaient contribué à la grandeur du pays, il forma une espèce d'Etat Major de la Nation qu'il appela "Légion d'Honneur". Cet Ordre nouveau fut institué par décret du 11 juillet 1804.

Le premier Grand Chancelier de l'Ordre fut le savant Lacépède et les premières décorations furent remises aux Invalides et au camp de Boulogne.

2 décembre 1804 : Sacre de Napoléon 1er

Une cérémonie extraordinaire du fait de la venue du pape à Paris et qui allait sembler consacrer la "Révolution" !

Aucun pontife romain n'avait participé à une telle cérémonie depuis le couronnement impérial de Charles Quint par Clément VII à Bologne en 1530.

Pie VII espérait abolir les "articles organiques" ajoutés au Concordat par le Premier Consul et il voulait aussi récupérer des terres, des Etats pontificaux. Il ne peut hélas ! que "bénir et sacrer", Napoléon se chargeant de se couronner et de couronner Joséphine. Le couple ne communia pas ; puis Pie VII se retira dans la sacristie pour ne pas entendre Napoléon 1er prononcer le serment constitutionnel ratifiant la Révolution et les articles organiques.

RIONS UN PEU

Un jeune ménage avait fait peindre sa salle de bains.

Le lendemain, le mari en faisant sa toilette posa malencontreusement la main sur la peinture encore fraîche, maculant ainsi l'un des côtés de la paroi.

En allant au travail, il fait venir chez lui le peintre pour réparer la tache.

La jeune dame reçoit quelques instants après le départ de son mari le peintre, un homme déjà d'un certain âge. Elle lui dit :

"Monsieur, suivez-moi jusque dans la salle de bains, je vous ferai voir où mon mari a mis la main ce matin".

"Oh ! Madame dit le peintre, à mon âge je préfère boire un canon de vin".

°_°_°_°_°_°_

Un jeune "Anglais" qui machonne un chewing-gum s'installe dans un autobus en face d'une très vieille dame. Celle-ci se penche vers lui et crie :

"Ce n'est pas la peine de vous fatiguer, jeune homme ; je suis sourde comme un pot."

